

PROCES-VERBAL

Séance du 17 novembre 2023

L'an 2023 et le 17 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 14/11/2023

Date d'affichage : 14/11/2023

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mme GÉNÉRALI Cécile, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie

A été nommé secrétaire : M. GAUME Stéphane

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2022 SITOMAP
- Décisions modificatives budgétaires
- Tarif des prestations municipales 2024
- Choix devis alarme ateliers communaux
- Approbation dossier sécurisation rue de la Gare
- Demande de subvention DETR/DSIL
- Demande de subvention Département
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé.

Rapport d'activité 2022 SITOMAP

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2022 du SITOMAP, puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activité 2022 du SITOMAP.

Décisions modificatives n° 2 - budget 2023

Madame Catherine RAGOBERT propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives du budget 2023 présentées ci-dessous :

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | | RECETTES FONCTIONNEMENT | |
|-------------------------|---------|-------------------------|-------|
| 61521 | - 120 € | 042 | +580€ |
| 673 | + 500 € | | |
| 681 | + 200 € | | |
| DEPENSES INVESTISSEMENT | | RECETTES INVESTISSEMENT | |
| 2131 | - 650 € | | |
| 040 | + 580 € | | |
| 165 | + 70 € | | |

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDENT** d'apporter au Budget primitif 2023 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises telles que jointes en annexe
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les écritures nécessaires.

Tarifs 2024 : location salle Jacques Poisson

Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDENT** l'application des tarifs ci-dessous :

| | Particuliers commune | Particuliers hors commune |
|-------------|----------------------|---------------------------|
| - ½ journée | 75€ | 150€ |
| - 1 jour | 180€ | 310€ |
| - 2 jours | 310€ | 450€ |

Supplément chauffage du 1er octobre au 30 avril : 25€ par jour pour les particuliers de la commune et les particuliers hors commune

Les tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 et concernent également les locations effectuées en 2023 pour l'année 2024.

Les recettes correspondantes seront perçues à l'article 7588 – produits de gestion courante-de la section de Fonctionnement.

Tarifs 2024 : location Salle Poisson associations

Madame Catherine RAGOBERT, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location de la salle polyvalente à appliquer aux associations à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est décidé de proposer :

Associations dont le siège social est situé sur la commune et Associations intercommunales auxquelles est liée la commune de NIBELLE :

- Gratuit pour les réunions et manifestations à but non lucratif,
- 30 € par jour pour les manifestations à but lucratif dans la période du 1er octobre au 30 avril,
- 15 € par jour pour les manifestations à but lucratif dans la période du 1er mai au 30 septembre.

La facturation pour chauffage/électricité auprès de ces associations et les titres de recette correspondants seront établis annuellement avant le 31 décembre de l'année en cours.

Associations dont le siège social n'est pas situé sur la commune : tarifs identiques à ceux appliqués aux particuliers de la commune avec supplément chauffage de 25€/j dans la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

| | | |
|--------|--|-------|
| Soit : | 1/2 journée (réunion, vin d'honneur) : | 75 € |
| | Une journée : | 180 € |
| | Deux journées : | 310 € |

Ces tarifs incluent toutes les charges éventuelles. Ils s'appliquent à compter du 1er janvier 2024 et concernent également les locations effectuées l'année 2023 pour 2024.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** ces propositions
- **DÉCIDENT** l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2024.

Les recettes correspondantes seront perçues à l'article 7588 – produits de gestion courante-de la section de Fonctionnement

Tarifs 2024 : Encart publicitaire bulletin municipal

Madame Catherine RAGOBERT invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs à appliquer pour les encarts publicitaires à compter du 1er janvier 2024 dans le bulletin municipal de NIBELLE.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDENT** de maintenir les tarifs appliqués en 2023 soit :

| | <u>¼ page</u> | <u>½ page</u> |
|------------------------|---------------|---------------|
| – La parution annuelle | 45€ | 90€ |
| – Pour deux parutions | 80€ | 160€ |

Les recettes correspondantes sont perçues à l'article 7588 - produits de gestion courante - de la section de Fonctionnement.

Tarifs 2024 : concessions cimetièrè

Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour les concessions de terrain dans le cimetière communal à compter du 1er janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDENT** de fixer ainsi les tarifs :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| – Concession perpétuelle : 350€ | trentenaire : 147€ |
| – Cave urne perpétuelle : 150€ | trentenaire : 87€ |

- **CONFIRMENT** l'inscription des recettes à l'article 70311 - Concession dans les cimetières.

Tarifs 2024 : Redevance occupation privative

Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de décider du tarif à appliquer en 2024 pour la redevance d'occupation privative du domaine public qui a été instaurée à compter du 1er janvier 2016 par la délibération 2015/81.

Considérant que des commerçants peuvent être amenés à occuper une partie du domaine public situé à proximité de leur local commercial,

Considérant que cette redevance, au vu du Code Général des Collectivités Territoriales doit être payable d'avance et annuellement,

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDENT** d'en maintenir ainsi le montant :

- Part fixe : 1 €
- Part variable : 0.50 € par m².

- **DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT, Maire pour délivrer les autorisations ou permis de stationnement nécessaires aux commerçants qui pourraient être concernés par l'application de cette redevance.

Les recettes seront inscrites à l'article 70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal.

Choix devis alarme ateliers communaux

Madame Catherine RAGOBERT rappelle qu'à la suite du cambriolage des ateliers communaux début juillet a été évoquée l'installation d'une alarme dans ces locaux. Deux devis sont présentés :

| Alarme ateliers communaux | Date | Montant HT | Montant TTC |
|----------------------------|------------|------------|-------------|
| SARL Boursin | 22/09/2023 | 2 426,80 € | 2 912,16 € |
| SARL Belloeil Surveillance | 31/10/2023 | 2 545,00 € | 3 054,00 € |

Les membres du Conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette installation,
- **APPROUVENT** le devis de la SARL BOURSIN, pour un montant de 2 426.80€HT, soit 2545.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2131,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Approbation dossier sécurisation rue de la Gare

Madame la Maire rappelle que le projet de sécurisation de la rue de la Gare a été présenté lors de la séance du 13 octobre 2023.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 121 700.00€ HT, soit 146 040.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTENT** le projet de sécurisation de la rue de la Gare,
- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | | | RECETTES en % HT | | |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------|
| | Dépenses HT | Dépenses TTC | | | |
| Maîtrise d'oeuvre | 10 800 € | 12 960 € | DETR | 48 680,00 € | 40,0% |
| Relevé topographique et recherche amiante | 2 500 € | 3 000 € | Département (Volet 3) | 48 680,00 € | 40,0% |
| Travaux y compris installation et signalisation du chantier | 96 000 € | 115 200 € | AUTOFINANCEMENT | 24 340,00 € | 20,0% |
| Panneaux de signalisation, marquage et divers | 12 400 € | 14 880 € | | | |
| TOTAL | 121 700,00 € | 146 040,00 € | TOTAL | 121 700,00 € | |

- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement - au compte 2151,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Demande de subvention DETR/DSIL

Le projet de sécurisation de la rue de la Gare venant d'être approuvé, Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 121 700€ HT, soit 146 040€ TTC. Il convient de mettre en œuvre son financement.

Madame Catherine RAGOBERT informe que le projet est éligible à la DETR.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | | | RECETTES en % HT | | |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------|
| | Dépenses HT | Dépenses TTC | | | |
| Maîtrise d'oeuvre | 10 800 € | 12 960 € | DETR | 48 680,00 € | 40,0% |
| Relevé topographique et recherche amiante | 2 500 € | 3 000 € | Département (Volet 3) | 48 680,00 € | 40,0% |
| Travaux y compris installation et signalisation du chantier | 96 000 € | 115 200 € | AUTOFINANCEMENT | 24 340,00 € | 20,0% |
| Panneaux de signalisation, marquage et divers | 12 400 € | 14 880 € | | | |
| TOTAL | 121 700,00 € | 146 040,00 € | TOTAL | 121 700,00 € | |

- **SOLLICITENT** une subvention auprès de l'État, correspondant à **40%** du montant HT du projet, soit 48 680€.

- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement - au compte 2152.
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Demande de subvention Département

Le projet de sécurisation de la rue de la Gare venant d'être approuvé. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 121 700€ HT, soit 146 040€ TTC.

Madame Catherine RAGOBERT informe que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental (volet 3), ainsi qu'aux crédits d'État administrés par le Département.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

| DEPENSES | | | RECETTES en % HT | | |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------|
| | Dépenses HT | Dépenses TTC | | | |
| Maîtrise d'oeuvre | 10 800 € | 12 960 € | DETR | 48 680,00 € | 40,0% |
| Relevé topographique et recherche amiante | 2 500 € | 3 000 € | Département (Volet 3) | 48 680,00 € | 40,0% |
| Travaux y compris installation et signalisation du chantier | 96 000 € | 115 200 € | AUTOFINANCEMENT | 24 340,00 € | 20,0% |
| Panneaux de signalisation, marquage et divers | 12 400 € | 14 880 € | | | |
| TOTAL | 121 700,00 € | 146 040,00 € | TOTAL | 121 700,00 € | |

- **ADOPTENT** le plan de financement ci-dessous :
- **SOLLICITENT** une subvention auprès du Conseil Départemental, correspondant à **40 %** du montant HT du projet, soit 48 680.00€.
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement - au compte 2152,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Monsieur Thibaud DUVERGER se joint au conseil

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - Fait le point sur les travaux du nouveau centre de première intervention des sapeurs-pompiers à Chambon, et les négociations en cours sur son raccordement électrique.
 - Informe de son intervention auprès des services techniques du département pour parachever les travaux de sécurisation du carrefour du CD30 avec la rue du Gatinais.
 - Rend compte de la venue du technicien accessibilité auprès de la Préfecture du Loiret pour faire le point sur tous nos projets en la matière, réalisés et à compléter.
 - Informe que les services de la SNCF doivent intervenir en décembre pour l'entretien de l'ancienne voie ferrée qui traverse la commune.
 - Demande aux conseillers leur position sur la prise en compte du droit de préemption urbain (DPU) dans le cadre du PLUi à valider. Ce droit sera retenu avec délégation du conseil vers le maire (délibération à venir).
 - Informe sur l'avancement des contacts avec la CCPG pour la conduite des travaux d'isolation des bâtiments communaux et sur le projet de géothermie. Les orientations seront contenues dans une convention de co-maîtrise d'ouvrage dont les termes seront soumis au conseil municipal.
 - Propose de repousser à 2024 la décision relative au versement éventuel d'une prime de vie chère aux agents communaux.
 - Fait part du versement par l'Association des Camping-cars du Gatinais d'un don de 150€ pour utilisation de la salle des fêtes.

- **Madame Cécile GENERALI**
 - Evoque les éventuelles réglementations à l'installation de bornes électriques dans la commune. A noter que le parking du lavoir est prédisposé à recevoir une borne de charge rapide. A ce jour le projet n'est pas lancé.
- **Monsieur Benoit TRINQUET**
 - Note que le signal clignotant annonçant le croisement de la route de Chemault est de nouveau en panne.
 - Questionne la nécessité d'éclairer le parking du lavoir.
- **Monsieur Stéphane GAUME**
 - Demande une intervention de la mairie sur les accotements défoncés rue des Grandes Bruyères et rue de la Billoterie. Monsieur Gilles BERTRAND ajoute qu'une intervention identique est à planifier à l'entrée de la rue du Gatinais
- **Monsieur Pascal SAUVAGE**
 - Fait le point sur les travaux : les fossés ont été broyés au cours de la semaine, le fauchage des accotements est terminé. L'arasement des certaines portions de voirie les plus endommagées doit intervenir dans les jours qui viennent.
 - La clôture de l'aire de stockage derrière les courts de tennis est achevée. Il reste à niveler le terrain, puis débarrasser les matériaux présents à l'entrée de l'aire de camping-cars (A noter la présence de très anciennes toilettes sur ce site ...).
- **Monsieur Thierry MERCIER**
 - Evoque l'aménagement du cimetière au-delà de la croix centrale. Une réflexion est nécessaire en adéquation avec les ressources financières (investissement, temps agents) de la commune.

Date des prochains conseils : **15 décembre - 2024 : 12 janvier, 16 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 juin**
 A noter également la date des élections européennes le **9 juin**.

En mairie, le 21/11/202
 Madame la Maire
 Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
 Stéphane GAUME

